AR Prefecture

016 Syndicate d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval
Reçu le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023

FYTRAIT DI BEGISTRE DES DEI IDEBATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier			M. POUPEAU Daniel			
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud			
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly	х		M. PELLISSIER Yoann			
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline			
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	х		M. NOUAILHAS Alain			
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	Х		M. ROUSSILON Nicolas			
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis			
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice			
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	х		M. BOUDEAU Jérémy	Х		
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle			
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme			
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François			
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël			
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie			
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme			
LAPRADE	M. BRARD Cyril	х		M. CHAUVIT Baptiste			
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie			
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan			
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	х	Х	
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	х		M. DESBROSSE Jérôme			
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	х		Mme CHARRANNAT Corinne			
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	х		Mme GODREAU Sandrine			
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	Х		Mme BLANDINEAU Annette			
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	х		M. CARTER Maximillian			
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise			
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël			
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	Х		M. GILLET Valentin			
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	Х		M. JALLET Bernard			
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse			
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	х		M. VINCANT Jean-Pierre			
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	Х		M. PASQUIER Mickaël	х		
SAINT-LAURENT-des- COMBES	M. BOURDIER Christian	х		M. CHAGNAUD Patrick			
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier			
SAINT-QUENTIN-de- CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	х		M. DOUSSAINT Alexandre			
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	х		M. GELISSE Ghislain			
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	х		M. MERCIER Bruno			
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU			

AR Prefecture

016-200079259-20230327-D11_2023_2703-DE Reçu le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	х		M. GODET Sylvain			
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	х		M. GOHIN Christian			

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel	Х		M. POINEAU Laurent			
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre			Mme FEUILLET Claudine	Х	х	
La GENETOUZE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard			
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAULT Anne			M. PELET Patrice	Х	х	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine			

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie		ARNOUD Alain	M. MUSSOT Gérard			
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	х		Mme CHOLLET Marianne			
Les EGLISOTTES-et- CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	х		M. DUBOIS Gérard			
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain	х		Mme DUCHOZE Edwige			
LAGORCE	M. ALLARD Michel	Х		Mme DALLA MUTA Martine			
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques		GUILLEMOT Bernard	M. JOUANET Arnaud			
SAINT-CHRISTOPHE-de- DOUBLE	M. ARNOUD Alain	х		M. COUTAUD Yannick			

Date de la convocation : 16 mars 2023 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 26

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 2

Mme BLANCHETON, qui a donné son pouvoir à M. ARNOUD Alain,

M. BLANC Jacques, qui a donné son pouvoir à M. GUILLEMOT Bernard.

Nbre de votants: 31

Secrétaire de séance : Mme FEUILLET Claudine

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

DELIBERATION N° 11/2023

AR Prefecture

016-200079259-20230327-D11_2023_2703-DE Reçu le 04/04/2023 Publié le 04/04/2023

OBJET : Compte de gestion 2022 du percepteur de Barbezieux

EXPOSE:

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur de Barbezieux,

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

RESOLUTION:

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (31 voix pour), **DECIDE** :

- D'APPROUVER le compte de gestion du Percepteur de Barbezieux pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- De **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

> Le Président, Joël BONIFACE

> > assin Versant

onne Aval

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

AR Prefecture

016-200079259-20230327-D11_2023_2703-DE Reçu le 04/04/2023 Publié le 04/04/2023